

RAPPORT N° 92/4-44
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992

Par Délibération du 27 décembre 1991, vous avez approuvé le Budget Primitif 1992 de la Régie Abattoir, lequel s'équilibrait en dépenses et en recettes :

- à 4 410 600 F pour la Section de Fonctionnement,
- et à 761 100 F pour la Section d'Investissement.

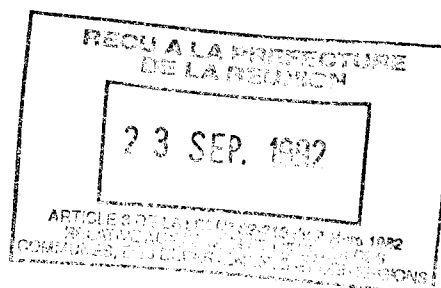
Cependant, compte tenu des résultats issus du Compte Administratif 1991 d'une part, et des réalisations depuis le début de l'exercice 1992, ainsi que des besoins nouveaux constatés entre-temps d'autre part, il apparaît nécessaire de modifier le Budget.

D'où le Budget Supplémentaire 1992 de la Régie Abattoir qui se monte :

- . à - 222 950 F pour la Section de Fonctionnement,
- . et à 887 945 F pour la Section d'Investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/4-44
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 septembre 1992

OBJET

REGIE ABATTOIR

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/4-44 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

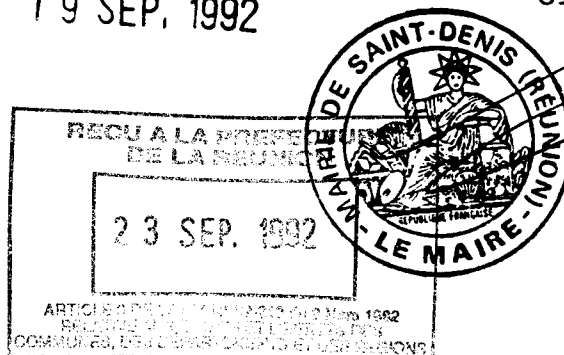
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Budget Supplémentaire 1992 de la Régie Abattoir qui se monte :

- . à - 222 950 F pour la Section de Fonctionnement,
- . et à 887 945 F pour la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 SEP, 1992

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° Chap	DEPENSES		N° Copie	Libellés	Pour mémoire		N° Chap	RECETTES		Libellés	Pour mémoire		Propositions BS
	N° Copie	Libellés			BP	DM		N° Copie	Libellés		BP	DM	
60		ACHATS					70		VENTE DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE				326 100
		602 / Achats stockés			540 000						4 410 600		
		6022 - Fournitures consommables			160 000	30 000					4 374 600		326 100
		608 / Achats non stockés de matières et fournitures			160 000	30 000					3 785 600		262 147
		6061 - Fournitures non stockables			380 000	139 000					569 000		43 953
		6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement			370 000	130 000							
		6064 - Fournitures administratives de bureau			3 000	4 000							
		7 000			7 000	5 000							
61		SERVICES EXTERIEURS			405 000	-69 000							103 150
		615 / Entretien et réparations			225 000	71 000							
		6151 - Constructions			20 000	-4 000							
		6152 - Matériels et Outillages			140 000	100 000							
		6155 - Installations et agencements			50 000	-25 000							
		6158 - Entretien divers (dératisation/désinsectisation)			15 000								
		618 / Divers			180 000	-140 000							
		6181 - Déchets (incinération et autres traitements)			175 000	-140 000							
		6182 - Documentation, abonnements			5 000	-5 000							
		6185 - Documentation, abonnements				5 000							
62		AUTRES SERVICES EXTERIEURS			133 000	46 000							
		622 / Rémunération d'intermédiaires et honoraires			100 000	40 000							
		623 / Publicité, Publication, Relations publiques			15 000	4 000							
		625 / Déplacements, missions, réceptions			12 000	2 000							
		626 / Frais postaux et de télécommunications			6 000								
		628 / Divers											
63		IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			100 000	25 000							
		637 / Autres impôts, taxes et versements assimilés			100 000	25 000							
		6376 - Taxe d'Usage à reverser au FNA			100 000	25 000							
64		CHARGES DE PERSONNEL			2 466 500								
		641 / Rémunération du personnel			1 850 000								
		645 / Charges sociales			613 000								
		647 / Autres charges (pharmacie)			3 500								
65		CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 000	5 000							
		671 / Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			5 000	5 000							
66		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			257 000	105 150							
		681 / Dotat* aux amortissements - Charges d'exploitat*			257 000	105 150							
TOTAL DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT					3 906 500	281 150							
AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					504 100	-504 100							
TOTAL GENERAL					4 410 600	222 950							

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis en séance du samedi 12 septembre 1992 et annexé à la Délibération n° 92/4-44

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



RECUEIL A LA SIGNATURE DE LA SECTION
23 SEP. 1992
ARTICLE 8 DE LA LOI N° 92-1263 DU 31 Mars 1992 RELATIVE A L'ORGANISATION DES COLLECTIVITES COMMUNALES EN REUNION

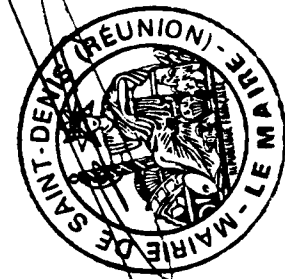
SECTION PRIVEE SEULEMENT

N° Chap	DEPENSES		Pour mémoire		Propositions BS	N° Chap	RECETTES		Pour mémoire		Propositions BS
	N° Cpte	Libellés	BP	DM			N° Cpte	Libellés	BP	DM	
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160.000		393.000	10	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES				1 286 895
		215 / Installations Techniques Matériels et Outillages Industriels	100.000		(1) 143.000		106 / Réserves				1 286 895
		218 / Autres Immobilisations corporelles	60.000		250.000		1088 - Autres réserves				1 286 895
22		IMMOBILISATIONS EN COURS	581.100		494.945	28	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	257.000			105.150
		231 / Immobilisations corporelles en cours	581.100		494.945		281 / Amortissements des immobilisations corporelles	257.000			105.150
							AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT	504.100			504.100
		TOTAL	761.100		887.945		TOTAL	761.100			887.945

(1) dont Crédits de l'exercice 1991 reportés en 1992

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
23 SEP. 1992
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 101 DU 2 MARS 1992
RELATIVE AUX PROCEDURES DE
MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS ET DES REVISIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 12 septembre 1992
et annexé à la Délibération n° 92/4-44



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE